DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CENTRE COMMUNALD'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 2 novembre 2026
PRÉSENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Isabelle BÉRENGER, Danielle BOUTOUTE, Nicolas BRELEUR, Sébastien DE WILDE, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Claudine GUEZENNEC, Pierre-Edourard MAGNAN, Sylvie RIDEL, Lionel THARREAU,
ABSENTS EXCUSÉS : Mathéo DE SOUZA, Julien FRILLAY, Quentin THIROT
ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR : Angélique BAILLEUL à Pierre-Edouard MAGNAN, Yazid LOUE à Nicolas BRELEUR
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas BRELEUR, assisté de Stéphanie DE ALMEIDA, Responsable du service Coordination Administrative et Financière

Nombre d'administrateurs : 17
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'Administration,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Nicolas ROULY, Président,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,
- L'instruction comptable et budgétaire M57,
- La délibération du 16 février 2026 relative au vote du budget primitif du CCAS,
- La délibération du 30 juin 2026 relative au vote du budget supplémentaire du CCAS,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux crédits votés au budget principal du CCAS de 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

A l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS telle qu'arrêtée aux chiffres ci-dessous :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		SECTION D'INVESTISSEMENT		
001	001	Excédent antérieur reporté		16 755,75 €
20	2051	Concessions et droits similaires	7 885,00 €	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	8 870,75 €	
TOTAUX			**16 755,75 €**	**16 755,75 €**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

POUR LE PRÉSIDENT
La Vice-Présidente,
Carol DUBOIS

Signé electroniquement par
Carol DUBOIS
Le 9 novembre 2026

VILLE DE GRANDQUEVILLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
076-267600625-20261105-12-11-2026-8-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026